



# Le Plan Local d'Urbanisme

## Les Règlements littéral et graphique

**Le Règlement graphique et littéral sont les documents directement opposables aux tiers, auxquels toute autorisation d'urbanisme doit se conformer. C'est la déclinaison réglementaire des orientations générales inscrites au PADD. Chaque disposition réglementaire est justifiée au regard de la nécessité qu'elle représente pour mettre en oeuvre les objectifs énumérés au PADD. Il se compose d'un règlement graphique ou plan de zonage, et d'un règlement littéral.**

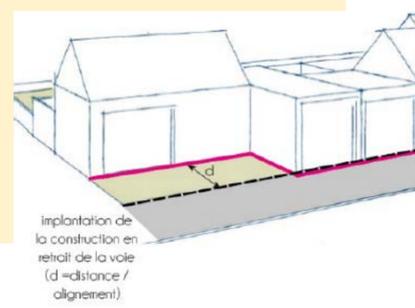
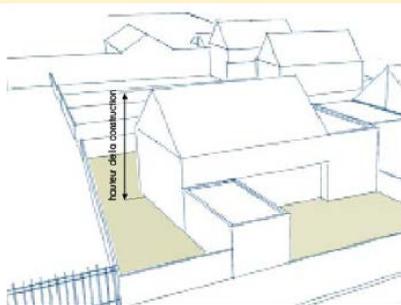
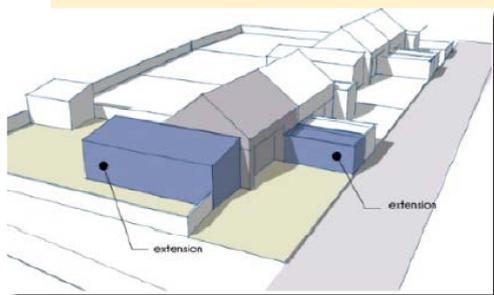
### > LE REGLEMENT LITTERAL

**Le Règlement littéral fixe les règles en matière d'urbanisme applicables à l'intérieur des différentes zones & secteurs. Il s'articule autour de 3 thèmes, selon la nomenclature nationale :**

I. Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité :  
Destinations, sous-destinations, usages, natures d'activités et mixité.

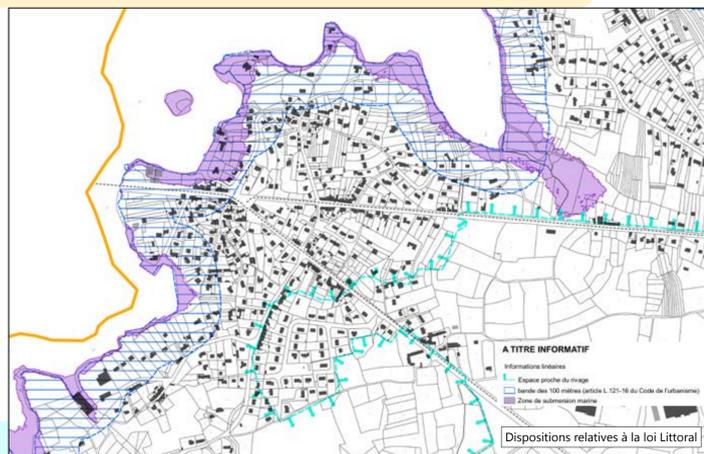
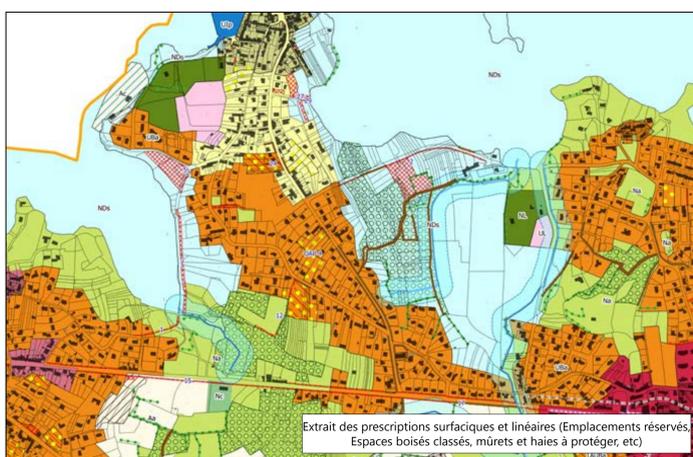
II. Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère :  
Volumétrie, implantation, espaces non bâtis, stationnement.

III. Équipement et réseaux :  
Conditions de desserte des terrains par les voies et réseaux.



### > LE REGLEMENT GRAPHIQUE

**Le Règlement graphique s'applique en complément du règlement littéral sur tout le territoire de la commune. Une trame spécifique vient se superposer au zonage, faisant apparaître les prescriptions graphiques qui viennent réglementer certains éléments particuliers, comme les *Espaces Boisés Classés*, les *Zones Humides*, les *emplacements réservés*... etc.**



- Zones urbaines et à urbaniser**
- UAa : Zone urbaine centrale dense
  - UAb : Zone urbaine périphérique
  - UBa : Zone urbaine résidentielle au sein de l'agglomération
  - UBb : Zone urbaine résidentielle correspondant aux villages et à l'agglomération d'Étel
  - UC : Zone urbaine à caractère patrimonial correspondant au tissu ancien de St Cado
  - US : Zone urbaine correspondant au Secteur Déjà Urbanisé (SDU)
  - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
  - UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
  - UIa : Zone d'activités artisanales de la Ria
  - UIb : Zone d'activités commerciales et de services du Suroit
  - UIc : Zone commerciale d'entrée de bourg
  - UIp : Zones portuaires
  - 1AUBa : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle en l'agglomération
  - 1AUBb : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle dans les villages
  - 1AUIc : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités

- Zones naturelles et agricoles**
- Aa : Zone agricole
  - Ab : Zone agricole stricte
  - Ac : Zone aquacole terrestre
  - Ap : Zone dédiée à une activité artisanale (STECAL)
  - Ai : Zone dédiée à une activité de service avec l'accueil d'une clientèle (STECAL)
  - Al : Zone dédiée à une activité touristique (STECAL)
  - Ao : Zone aquacole du DPM réservée uniquement à la gestion courante des chantiers existants
  - Na : Zone naturelle dédiée à la protection stricte des sites, milieux naturels et paysages
  - Ni : Zone naturelle d'activités de gestion des déchets
  - Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs
  - Nc : Zone dédiée à des activités commerciales (STECAL)

**Vous voulez en savoir plus ?**  
Rendez-vous en mairie au service urbanisme.



**Contact**  
34, rue du général de gaulle  
56550 Belz

Tél : 02 97 55 33 13  
Email : urbanisme@mairiebelz.com

www.mairie-belz.fr

REGLEMENT